



- Communiqué de presse -

Paris, le 28 avril 2014

## **Loi de santé : 30 propositions, pour une révolution en marche avec les patients.**

Une loi de santé est annoncée. Elle doit contenir les mesures législatives concrétisant la stratégie nationale de santé de la France annoncée en juillet 2012. “Enfin”, serait-on tenté de dire. Mais à condition qu'elle réponde véritablement aux attentes de nos concitoyens. Nous n'avons pas besoin d'une loi de « technos » mais d'une loi pour les gens. C'est le sens des 30 propositions que nous venons de publier. Nous mettons particulièrement l'accent sur trois dimensions.

### **La promotion de la santé au cœur des politiques publiques**

Il ne s'agit pas d'adopter seulement des mesures ponctuelles, égrenées comme un chapelet, mais de mettre en place une logique de santé publique. En utilisant au service de cette stratégie les outils que constituent la réglementation, la fiscalité, les actions de prévention médicalisée, l'approche populationnelle et l'ancrage des actions de promotion de la santé dans les milieux, les territoires et au sein des communautés concernées.

### **Innover dans l'accès aux soins : l'accompagnement en santé**

Changeons d'air dans la façon de s'adresser aux patients, à leurs entourages et aux populations concernées par une maladie ou un risque. Permettons donc que des organisations issues de la mobilisation des patients eux-mêmes, qui connaissent bien ces sujets et sont capables d'expertise, ouvrent des centres d'accompagnement en santé. Il s'agirait d'offrir à nos concitoyens en difficulté vers le soin ou dans le soin, ou encore qui se plaignent de ne pas trouver de réponse à leurs demandes d'information ou d'orientation, de trouver des réponses dans des lieux où l'on s'attache à leur autonomie en santé.

### **Démocratie en santé : un vrai pilier, pas une béquille !**

0,04 %, c'est la part du budget de l'assurance maladie qui devrait être affectée à la mission légale de représentation des usagers du système de santé comme cela se pratique au Québec par exemple. Il n'y a pas de « modèle économique » de la défense des droits des usagers dans le système de santé. C'est donc à la puissance publique d'y pourvoir. Ce ne serait jamais qu'une discrimination positive bien légitime en faveur des associations d'usagers pour rétablir l'équilibre avec les autres parties prenantes du système de santé. La défense de l'intérêt général mérite bien 0,04 % du budget de l'assurance maladie !

**Voici donc nos trois leviers pour une révolution de la santé publique, un changement d'échelle dans l'accompagnement en santé et la reconnaissance financière du rôle des acteurs associatifs dans la démocratie sanitaire.**

#### **Contact presse :**

Marc Paris – Responsable communication – Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95

ADMD - AFD - AFH - AFM - AFPric - AFVS - AIDES - Alliance du Cœur - Alliance Maladies Rares - ANDAR  
APF - Autisme France - AVIAM - Epilepsie France - Familles Rurales - FFAAIR - FNAIR - FNAPSY - FNAR - FNATH - France Alzheimer  
France Parkinson - FSF - Générations Mouvement - La CSF - Le LIEN - Ligue Contre le Cancer - Médecins du Monde  
SOS Hépatites - Transhépatite - UAFLMV - UNAF - UNAFAM - UNAFTC - UNAPEI - UNISEP - UNRPA - Vaincre la Mucoviscidose - VMEH